

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DEVE 188 Convention avec l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), l'autorisant à créer, dans ses locaux, une issue de secours débouchant dans le square Jean Allemane (11^{ème}) afin de permettre l'évacuation en cas d'urgence.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose de signer une convention avec l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), l'autorisant à créer, dans ses locaux, une issue de secours débouchant dans le square Jean Allemane (11^{ème}) afin de permettre l'évacuation en cas d'urgence ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) la convention jointe au présent projet de délibération l'autorisant à créer, dans ses locaux, une issue de secours débouchant dans le square Jean Allemane (11^{ème}) afin de permettre l'évacuation en cas d'urgence.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 12 ans.